

Présents : MM. BARBOT, BASTIER, BONNET, BORIE (à compter du point n°2), CRINE, DELAGE, GESSE, LAVILLE, PUYDOYEUX et VIGNAUD.
Mme DERRAS.

En visioconférence : Mme BELLE

Excusés : MM. BOISSON, DESVERGNE, GATELLIER et PERONNET,

Assistaient également à la réunion : Mmes BADIN, DAGANAUD, LAFFAS et RENARD.
MM. CHAMOULEAU, FILIPPI, GAUTRAUD, HUGUENOT, KAABOUNI et NORAIS pour Calitom.

Le quorum est atteint, M. le Président ouvre la séance.

Les membres du bureau nomment M. Thierry BASTIER, secrétaire de séance.

1/ Approbation d'apport en compte courant pour 2020 à SOL'R PARC Charente pour les projets de Sainte-Sévère et Villognon

M. le Président donne la parole à M. HUGUENOT qui rappelle que Calitom est actionnaire à 20% de la société Sol'R Parc Charente, au même titre que le SDEG, et que le syndicat s'est engagé à travers le pacte d'associés à apporter les fonds nécessaires aux développements des projets, notamment de Sainte-Sévère et de Villognon.

Suivi financier des projets :

SUIVI DES APPELS DE FONDS PROPRES SOL R PARC CHARENTE						
	montant investissement	besoin en fonds propres	part calitom 20%	montant déjà réglé	appel 2020	appels prévisionnels futurs
Sainte severe toiture Hangar compost	235 955	23 596	4 719	4 719		
rouzede ancien casier	4 019 936	401 994	80 399	80 399		
sainte severe sol ancien casier	4 350 000	578 550	115 710	45 223	29 016	41 471
villognon	12 099 452	1 814 918	362 984		362 984	
chateauneuf sur charente	3 016 480	452 472	90 494			90 494
total	23 721 823	3 271 530	654 306	130 341	392 000	131 965

Le taux de retour sur investissement varie aujourd'hui aux alentours de 12 à 15% (au lieu de 10%). Ce résultat se justifie par des coûts de travaux moins élevés que prévus.

M. le Président souhaite engager prochainement un vrai débat afin que le Bureau Syndical et le Comité Syndical se prononcent sur des investissements sur des terrains n'appartenant pas à Calitom. Il estime que cela permettrait de donner une valeur ajoutée à des terrains pollués.

Il demande que cette question soit mise à l'ordre du jour d'un prochain Bureau Syndical après le vote du budget.

M. BONNET souhaite plus de visibilité entre la section d'investissement et celle de fonctionnement; le recours aux emprunts, l'équilibre budgétaire et les impacts environnementaux.

Après en avoir débattu, les membres du bureau syndical, à l'unanimité :

- autorisent l'approvisionnement au compte courant pour les montants indiqués ci-dessus.

2/ Questions diverses

↳ Dématérialisation des convocations des assemblées

M. le Président donne la parole à M. KAABOUNI qui rappelle que le Bureau Syndical de septembre 2018, par délibération, a autorisé la mise en place de la dématérialisation des envois des convocations et des rapports aux élus du Bureau Syndical et aux membres des commissions et de la CAO. De ce fait, certains élus avaient été dotés en matériel informatique.

Il demande si le Bureau Syndical souhaite, d'une part, élargir la dématérialisation à l'ensemble des instances et d'autre part, doter les délégués d'une tablette hybride (coût d'une tablette : environ 400 €).

M. BONNET indique que GrandAngoulême a déjà doté ses délégués communautaires de tablette.

M. KAABOUNI précise qu'il est tout à fait possible d'utiliser un outil informatique personnel ou professionnel. La discussion porte donc sur la dotation des élus qui n'en possèdent pas.

Mme BELLE estime qu'il est essentiel de passer à la dématérialisation.

Beaucoup de collectivités ont déjà fourni du matériel, elle propose donc de recenser le nombre d'élus qui ne possèdent pas d'outil informatique.

M. VIGNAUD estime qu'il faut laisser le choix à chacun.

M. le Président informe que lors du dernier mandat, il a été à l'initiative de cette réflexion.

Il indique qu'une étude sérieuse, approfondie et longue a d'ailleurs été réalisée par le service informatique car tous les élus n'étaient pas d'accord sur le bienfondé de cette dématérialisation.

Cette étude a démontré que sur la durée du mandat, la dématérialisation est une solution moins onéreuse que le papier.

Il précise que bien entendu, seuls les élus qui n'avaient pas de matériel informatique ont été dotés d'une tablette.

Sachant qu'aujourd'hui que Grand Cognac, GrandAngoulême et Lavalette Tude Dronne ont dotés leurs élus communautaires de tablette, il propose que dans un premier temps, le service informatique fasse un recensement des équipements et du choix de l'envoi papier ou dématérialisation auprès des élus du Bureau Syndical.

Pour les commissions, le dispositif sera vu ultérieurement, dans la mesure où elles ne sont pas encore installées. En effet, au vu de la crise sanitaire, il est déraisonnable d'organiser des réunions supplémentaires.

M. DELAGE demande s'il faudra installer un nouveau logiciel pour accéder aux convocations.

Mme RENARD répond que les convocations sont envoyées par courriel via une plateforme de l'ATD16.

M. KAABOUNI précise qu'aucun logiciel n'est installé. Il souligne que la dématérialisation via cette plateforme est sécurisée car elle permet de savoir quand la convocation a été envoyée et lue, et gère les réceptions et les présences. Elle est utilisée de manière nationale et il estime qu'elle est plus efficace que le courrier.

Mme BELLE comprend que certains préfèrent le papier et ne se sentent pas à l'aise avec ce moyen de communication, et propose donc que les documents envoyés par voie dématérialisée soient imprimés par leur collectivité (mairie ou EPCI).

M. le Président apprécie cette proposition.

Les membres du bureau syndical prennent acte de ces informations.

9h30 : arrivée de M. BORIE.

Association les Jardiniers Charentais

M. le Président donne la parole à M. PUYDOYEUX qui rappelle que l'association les Jardiniers Charentais existe depuis plusieurs années et que Calitom n'a jamais remis en cause leurs activités, entre autres le broyage des végétaux des particuliers.

En revanche, leur mode de financement et leur modèle économique ont fait l'objet de diverses discussions en Comité -20% et en Bureau Syndical.

Il rappelle que le Bureau Syndical du 10 octobre 2019 leur a accordé une subvention d'investissement de 20 180 € pour l'achat d'un broyeur.

Or, à chaque réunion, les membres de cette association se plaignent que le syndicat ne les subventionne pas et ne les soutienne pas. Il précise que la participation financière de Calitom s'élève à 55 voire 65% de leur budget.

Il rappelle également que lors de leur dernière assemblée générale, les services de Calitom ont été mis en cause dans la presse. A la suite de cette réunion, il avait demandé aux services de Calitom de leur faire un courrier et pensait que l'incident était clos.

Au vu de l'utilité du broyage et du détournement important des déchets verts en déchèterie, il a demandé aux services d'élaborer une convention pluriannuelle de partenariat.

A la demande de l'association une réunion a été organisée avec M. FILIPPI et Mme LAFFAS et lui-même. Or, il a été mis en cause suite au courrier envoyé et a donc préféré quitter la réunion.

Il demande donc que le partenariat avec cette association fasse l'objet d'un débat car le syndicat ne doit pas financer une association mais l'accompagner. Or, cette association ne veut pas prendre en considération les recommandations du syndicat et reste figer dans leurs décisions.

M. FILIPPI précise que le partenariat a commencé en 2009. L'objet du partenariat était de sensibiliser la population au broyage des végétaux par l'organisation d'animations sur le territoire et des démonstrations de broyage en déchèteries.

Par la suite, le syndicat a financé un broyeur et l'association a commencé à faire du broyage chez les particuliers, sous condition du versement d'une cotisation annuelle.

Or, le caractère d'animation et de promotion du geste de broyage se perd au profit de la prestation de service.

Durant les années 2014 à 2016, l'association a broyé 2 300 voire 2 400 m³ de branches chez les particuliers. Elle intervient essentiellement sur deux territoires, GrandAngoulême et La Rochefoucauld-Porte du Périgord. A ce jour, l'association compte 230 adhérents qui sont aussi clients. Tout le service repose sur une douzaine d'adhérents historiques et motivés.

Les adhérents payent une cotisation de 25 € et bénéficient d'un certain nombre de services.

Leur intervention permet de détourner aux déchèteries environ 5 000 m³ de déchets verts.

Pour le syndicat, les coûts directs (subventions) sont de l'ordre de 8 à 10 000 € de fonctionnement.

Malgré la subvention versée en 2019, le bilan économique reste favorable pour Calitom (la tonne broyée coûte 12 € à Ecosys et 9,50 € aux paysans).

Il reconnaît que les relations sont compliquées avec M. GUYONNET, nouveau Président de l'association.

Il propose d'organiser une nouvelle réunion avec l'association afin de rediscuter de sa gestion et de son modèle économique.

Sachant que Calitom a déjà, par le passé, financé l'achat d'un véhicule et que la maintenance incombe toujours au syndicat, Mme BELLE rappelle que le Comité -20% trouvait anormal de financer des achats de matériel à une association.

Elle estime que cette association fait de la concurrence déloyale aux sociétés proposant la même prestation.

Elle souligne qu'ils ont déjà été reçus à plusieurs reprises et qu'ils ne veulent pas entendre que leur modèle économique n'est pas bon.

Elle rappelle que lors du dernier mandat, il a été décidé que les associations demandant des subventions devaient fournir un certain nombre de documents. Par conséquent, s'ils ne sont pas fournis aucune subvention ne doit être accordée.

Mme LAFFAS précise que lors de leur dernière assemblée générale, M. GUYONNET a commencé son allocution en disant que Calitom leur devait 4 000 €. M. PUYDOYEUX et Mme LAFFAS n'ont pas compris cette agression. Elle estime que M. GUYONNET a un prisme qui n'est pas celui du syndicat.

Elle rappelle que sur les 4 dernières années, cette association a reçu 54 698 € de Calitom.

Elle explique les réparations du 1^{er} broyeur sont assurées et prises en charge par le service flotte du syndicat, alors que le 2^{ème} broyeur, subventionné par Calitom, ne le sont pas. Or, à ce jour il enregistre 200 heures d'utilisation, ce qui engendre des frais de maintenance. M. GUYONNET estime donc que Calitom ne les aide pas assez financièrement.

L'association a consenti en 2021 d'augmenter leur cotisation de 2 € mais leur schéma économique doit néanmoins être revu.

Depuis le mois de mars, elle a reçu à plusieurs reprises M. GUYONNET pour travailler sur les objectifs de la convention pluriannuelle mais le dialogue reste toujours compliqué.

M. BONNET précise que le Comité -20% les a déjà alertés sur le champ concurrentiel.

Par ailleurs, il estime que leurs comptes ne sont pas conformes car le broyeur devrait faire l'objet d'un amortissement.

Le partenariat doit être mis dans la perspective du plan d'action autour des végétaux (PLPDMA). Il rappelle qu'ils ne sont pas des déchets mais une ressource.

D'un point de vue juridique, il souhaite qu'un cadrage soit fait.

Leur façon d'agir n'est pas acceptable.

Mme LAFFAS indique que son service a demandé le soutien du service juridique pour la rédaction de la convention pluriannuelle. Le plan juridique a donc déjà été évoqué.

M. NORAIS informe que Calitom pourrait être considéré comme agissant sur le champ concurrentiel.

Suite aux remarques faites à certaines collectivités par la cour des comptes et le contrôle de légalité, M. VIGNAUD annonce qu'un projet de loi sur les subventions d'investissement et sur les projets d'investissement doit sortir. Certains soutiens pour des marchés de transport ont été jugés par la cour des comptes comme presque abusifs. Il est donc nécessaire d'être très vigilant sur les subventions accordées et versées aux associations, sur la gouvernance des associations, mais aussi sur les documents qui doivent être fournis, notamment les rapports moraux et financiers.

M. FILIPPI rappelle que la subvention accordée aux Jardiniers Charentais était assortie d'un certain nombre de recommandations et notamment l'étude de leur modèle économique.

Calitom ne peut pas verser une subvention puis prendre en charge tous les coûts de fonctionnement de l'association. La prestation de service, étant sur le champ concurrentiel, pourrait être facturée mais l'association ne veut pas en entendre parler.

M. BONNET souhaite qu'un juriste se penche sur la notion de paiement d'une cotisation qui donne droit à un service sans cadre statutaire.

M. le Président rappelle qu'il n'a jamais été question de remettre en cause le bien fait pédagogique de l'association ni des services rendus.

Néanmoins, il propose de suspendre tout versement de subvention dans l'attente de les rencontrer.

Par ailleurs, il demande au service juridique de Calitom de se pencher sur ce dossier.

Du point de vue relationnel, il trouve inadmissible le comportement de cette association.

Il rappelle que le syndicat a pour projet de développer des plateformes communales et dans ce cas, seul l'aspect pédagogique de l'association sera utile.

Il propose de recevoir les dirigeants de l'association, accompagné de Mme LAFFAS et M. FILIPPI, et de M. PUYDOYEUX et M. CRINE.

M. CRINE précise que certaines collectivités de sa communauté de communes sont déjà demandeuses de plateforme communale. Il demande donc de constituer, dans les meilleurs délais, un groupe de travail pour définir les règles, les contraintes et les aspects financiers.

M. le Président approuve la constitution du groupe de travail.

Ce groupe travaillera sur une offre de service qui sera ensuite proposée à toutes les communes.

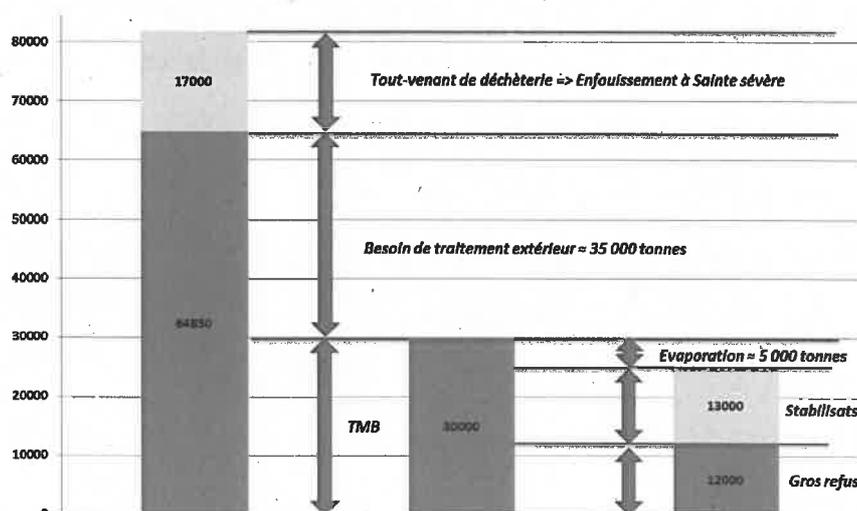
Les membres du bureau syndical prennent acte de ces informations.

▪ **Points de discussions**

3/ Présentation des enjeux du traitement des ordures ménagères résiduelles et des déchets d'activités économiques pour Calitom

M. le Président donne la parole à M. FILIPPI qui présente les enjeux du traitement des ordures ménagères résiduelles et des déchets d'activités économiques.

✓ **Besoin de traitement de Calitom - Prévision 2020**



Il y a 7 ans, la quantité d'ordures ménagères collectée était de 75 000 tonnes. Cette baisse est due essentiellement à des modifications de niveau de service, notamment les changements de collecte et la distribution de composteurs, mais également aux règles de redevance spéciale qui ont permis d'arrêter de collecter des quantités importantes notamment dans les hôpitaux (la quantité maximum est plafonnée à 3 m³/semaine).

- Le TMB (tri mécano biologique) de Sainte-Sévère permet de prendre en charge 30 000 tonnes de déchets :
- 5 000 tonnes se transforment en évaporation d'eau et de dioxyde de carbone grâce à un processus de fermentation et de maturation sur la matière organique contenue dans les sacs jaunes.
 - 13 000 tonnes de stabilisats (ce sont de refus fins) vont être produits. En raison d'un certain nombre de problème d'exploitation de l'unité, notamment des problématiques d'arsénique, elles ne peuvent pas être destinées à devenir du compost.
 - 12 000 tonnes sont des refus grossiers composés de gros plastiques et de gros éléments.
- Ces 25 000 tonnes (stabilisats et refus grossiers) rejoignent donc l'enfouissement.
Le coût de fonctionnement du TMB est établi à 1,2 millions €.
Le gain produit est le montant de la TGAP (soit en 2020 : 37 €/tonne).

La Charente n'étant plus indépendante pour le traitement de ses déchets, notamment depuis la fermeture de l'incinérateur de la Couronne (il permettait de prendre en charge 32 000 tonnes de déchets), le besoin de traitement extérieur du département s'élève à 35 000 tonnes.

Depuis 5 ans, le coût du traitement extérieur s'élève à 53 €/tonne hors TGAP.

Afin d'éviter l'enfouissement, les stabilisats et les refus pourraient être utilisés comme combustibles (CSR). Des unités sont en train de se construire. Calitom travaille également sur un projet. Néanmoins, la Charente sera toujours dépendante d'entreprises extérieures.

Le contexte régional (bataille entre Veolia et Suez et la communauté urbaine de Bordeaux, suite à un marché comprenant l'exploitation de deux incinérateurs et de deux centres de tri) engendre une augmentation régionale des prix d'enfouissement.

29 000 tonnes des déchets partent de Mornac et 6 000 tonnes de Champagne Mouton vers le Vigeant.
7 000 tonnes partent de Mornac et 6 600 tonnes vers le site de Pöullignac transférées vers Sainte-Sévère.
La CdC du Rouillacais vident directement à Sainte-Sévère.

Le TMB peut fonctionner correctement tant qu'il y a des biodéchets dans les ordures ménagères. Or, l'objectif étant de les retirer des sacs noirs, cet outil devient contraire à la politique suivie par le syndicat.

✓ Résultats de l'appel d'offre du « traitement des OM »

Le marché comprend la prise en charge des 35 000 tonnes et pour rentabiliser le vide de fouille, l'apport de déchets par les entreprises, à Sainte-Sévère, sur la durée du marché.

Il rappelle qu'à ce jour le coût de la tonne est de 53 €.

Les propositions des candidats sont :

Candidats	Prix de traitement	Engagement d'apport
Veolia	84 €HT/tonne	6 600 tonnes
Suez	77 €HT/tonne	10 000 tonnes
Séché	80 €HT/tonne	5 000 tonnes

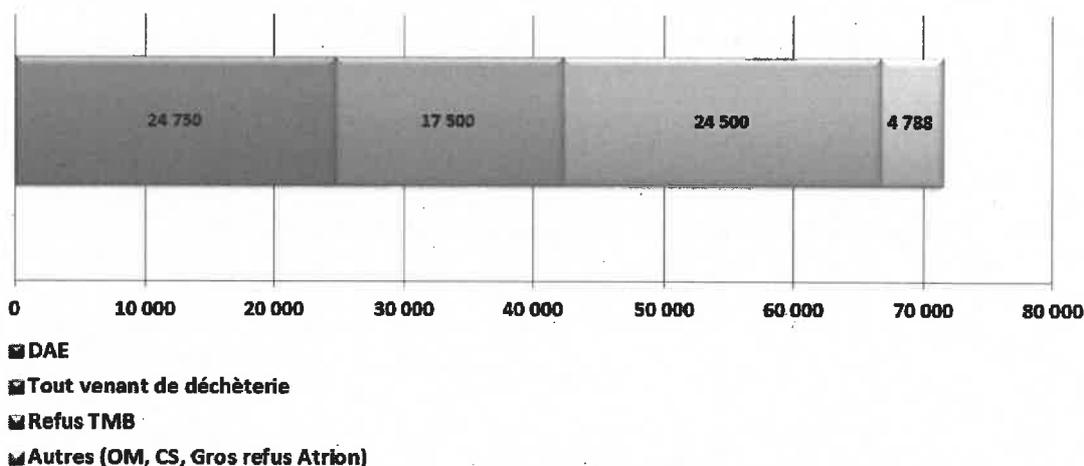
Au vu des montants proposés, ces offres ont été rejetées.

Des négociations ont été menées avec les différents prestataires :

- Veolia ne souhaite pas changer son offre ;
- Suez peut éventuellement baisser ;
- Séché propose de baisser son prix à 70 € à condition de ramener le marché à 2 ans au lieu de 5 ans et de diminuer la quantité de déchets.

Actuellement, la société a accepté un avenant de prolongation. Le marché actuel s'arrête au 1^{er} avril 2021.

✓ **Utilisation du vide de fouille de Sainte-Sévère - Prévion 2020**



Cette année, l'autorisation préfectorale de 70 000 tonnes va être dépassée. Une demande a donc été faite auprès de la Préfecture et un accord de principe a été donné par la DREAL pour porter la capacité d'accueil de Sainte Sévère, à titre dérogatoire, de 72 500 tonnes afin de tenir compte de la période COVID.

Le vide de fouille de Sainte Sévère est commercialisé pour environ 25 000 tonnes avec des sociétés de collectes de déchets privées locales. Ces prix sont négociés et permettent de rentabiliser l'outil.

Dans l'hypothèse d'arrêter la commercialisation du vide de fouille afin de l'utiliser pour traiter les déchets collectés par le syndicat, 17 250 tonnes pourraient être libérées pour 2021 et 2022, et 24 750 tonnes à l'issue du marché de la CAN (communauté d'agglomération de Niort) fin 2022.

La 1^{ère} solution proposée est :

- L'arrêt des apports de DAE sur Sainte-Sévère (sauf la CAN pour 2021 et 2022) ;
- L'enfouissement des OM en direct sur Sainte-Sévère.

Pour un marché de 18 000 tonnes/an pendant 2 ans (besoin 2021 et 2022) et sans imposition d'apporter des DAE à Sainte Sévère, la société SECHE (Le Vigeant) est capable de garantir un prix de 70 €/HT/tonne. Cela nécessite de négocier un AP modificatif avec la DREAL pour enfouir des OM brutes pendant deux ans. Cela coïnciderait avec les études nécessaires au doublement de la capacité du tube (cette stratégie serait basée à la fois sur la situation financière du syndicat, de sa dette, de sa capacité à engager de nouveaux investissements pour sortir du tout enfouissement sur les déchets résiduels et pour réduire sa dépendance aux sociétés extérieures).

Néanmoins, il faudra vérifier la pertinence économique de cette solution (investissement de 4 à 6 M€ versus économies de fonctionnement, principalement de l'évaporation, pour obtenir un amortissement rapide ≤ 10 ans).

Le risque est que les entreprises privées (notamment W. Sabatier en tant qu'indépendant) se retrouvent en difficulté et voient leurs prix progresser fortement.

La 2^{ème} solution proposée est :

- Accepter un marché extérieur à des prix plus élevés mais de revaloriser en conséquence le prix d'accueil des DAE à Sainte Sévère ;
- La CAN est maintenue jusqu'en 2022 au tarif du marché.

Le risque est une compétitivité de Sainte Sévère versus un centre d'enfouissement plus important et de perdre le marché et donc des recettes alors que les coûts de traitement extérieurs seront forts, ce qui

impliquerait d'augmenter le tarif hors TGAP de Sainte Sévère à 70 €/HT/tonne (+ 18 €/HT/tonne) pour que cette solution puisse atteindre un équilibre financier.

M. DELAGE indique que la seule façon, à long terme, est de réduire la quantité des déchets et d'augmenter les coûts de traitement. Les producteurs feront donc le nécessaire pour limiter la quantité de déchets.

M. le Président souligne que la conjoncture actuelle est très compliquée pour Calitom. En effet, les marchés de matériaux s'effondrent, les balles de papier sont refusées et aujourd'hui les coûts d'enfouissement à l'extérieur s'envolent et ceux de Véralia s'écroulent (de 29 € à 13 €), soit un coût de fonctionnement d'1 million € à absorber.

Les membres du bureau syndical prennent acte de ces informations.

4/ Programme pluriannuel d'investissement 2021/2023

M. le Président donne la parole à M. HUGUENOT qui présente les projets pluriannuels d'investissement 2021-2026.

Compte tenu de certaines évolutions, il est proposé d'ajourner ou de décaler certains projets de façon à étaler les investissements sur la durée du mandat.

- **Budget principal : section d'investissement**

P P I 2021-2026 - SIMULATION AVANT ETUDES										
Opérations	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2021-2026	Projets ajournés
Pôle collecte transfert Champagne-Mouton	30K€	50K€	46K€						46K€	205K€
Pôle collecte transfert Mornac	746K€	480K€							0K€	2 200K€
Valoparc Ste Sévère (Collecte, Stockage)	811K€	500K€	24K€		670K€	670K€			1 364K€	800K€
Valoparc Ste Sévère (PTMB)			50K€	3 000K€	3 000K€				6 050K€	
Bâtiment Gond-Pontouvre et autres réemploi	-	-	50K€						50K€	600K€
Locaux du siège	313K€	600K€	308K€						308K€	50K€
Déchèterie de Cognac	7K€	444K€	109K€	991K€	928K€				2 027K€	
Déchèterie de Barbezieux	-	40K€	1 050K€						1 050K€	
Déchèterie de Chabonais	-	52K€							0K€	1 098K€
Travaux divers déchèteries	131K€	218K€	189K€	80K€	80K€	80K€	80K€	80K€	589K€	80K€
Achat conteneurs, col. enterrées et subventions	838K€	540K€	?	?	?	?	?	?	0K€	
Composteurs, matériel prévention	87K€	420K€	?	?	?	?	?	?	0K€	
Matériel véhicules service exploitation/travaux	942K€	1 690K€	481K€	375K€	375K€	375K€	375K€	375K€	2 356K€	
Communication / Informatique	102K€	120K€	120K€	120K€	120K€	120K€	120K€	120K€	720K€	
Participation Sol R Parc	130K€	393K€			90K€				90K€	
Autres(Calitorama, Poullignac, La Couronne, CET fermés, CSR)	719K€	678K€							0K€	
Sous-total dépenses d'équipement	4 856K€	6 225K€	2 427K€	4 568K€	5 263K€	1 245K€	575K€	575K€	14 650K€	5 033K€
Remboursement capital emprunts en cours	4 744K€	4 974K€	4 918K€	4 696K€	4 450K€	4 434K€	4 434K€	4 234K€	27 166K€	

M. le Président précise que le nouvel organigramme des services de Calitom ainsi que la réorganisation spatiale des bureaux ont été présentés aux agents et aux représentants du personnel. En réorganisant les bureaux, il s'avère que, pour le moment, il n'y a pas besoin de réaliser une extension du siège.

Concernant les colonnes enterrées, M. CHAMOULEAU précise que les investissements dépendent des choix politiques des communes.

M. HUGUENOT indique que l'augmentation de l'investissement en 2022 et 2023 est liée au projet de doublement de la capacité du TMB de Sainte-Sévère.

M. le Président précise que les choix présentés ont été décidés en rapport avec l'avancée technique des dossiers.

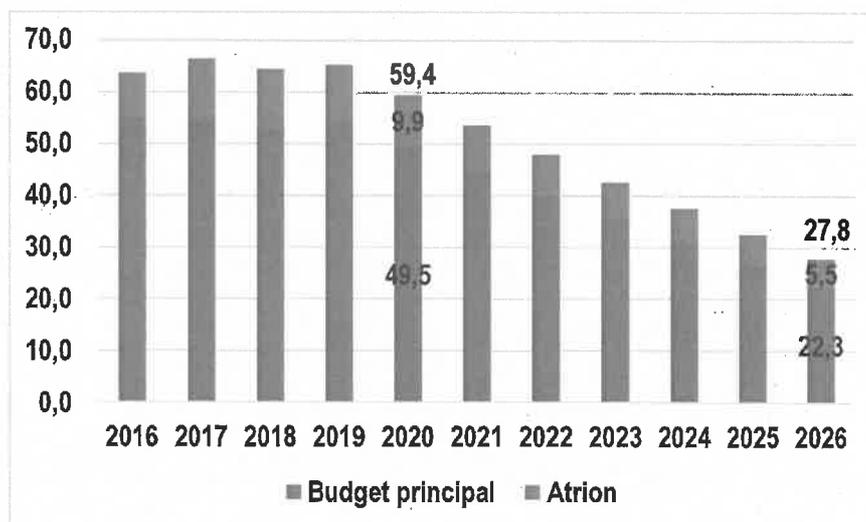
M. GAUTRAUD explique que pour 1 million € non investi sur le fonctionnement cela représente une économie de 60 000 € (sur l'hypothèse d'emprunt sur 20 ans à 1% de taux d'intérêt). Si 10 millions € ne sont pas investis sur le montant total des emprunts (soit 27 millions € sur 6 ans), cela représente à terme 600 K€ de dépenses de fonctionnement évitées.

▪ **Budget Atrion : section d'investissement**

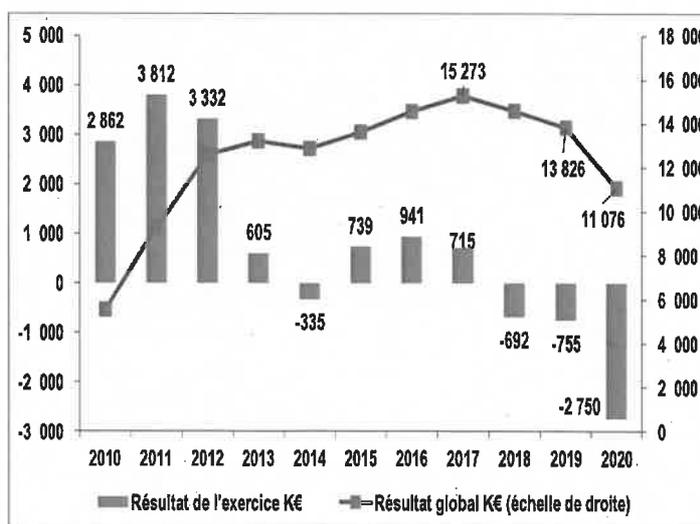
P P I 2021-2026 - SIMULATION AVANT ETUDES									
ATRION	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2021-2026
Dépenses d'investissement ATRION	670K€	350K€	80K€	5 400K€	500K€				5 980K€
Remboursement capital emprunts en cours	921K€	921K€	921K€	921K€	921K€	621K€	621K€	396K€	4 401K€

M. HUGUENOT informe que la dépense est quasi obligatoire afin de pouvoir s'adapter aux nouveaux modèles de flux de développement de Citéo imposés à compter de 2023. Des études doivent être réalisées pour affiner le montant d'investissement.

M. GAUTRAUD présente l'évolution de l'encours de la dette pour les six prochaines années :



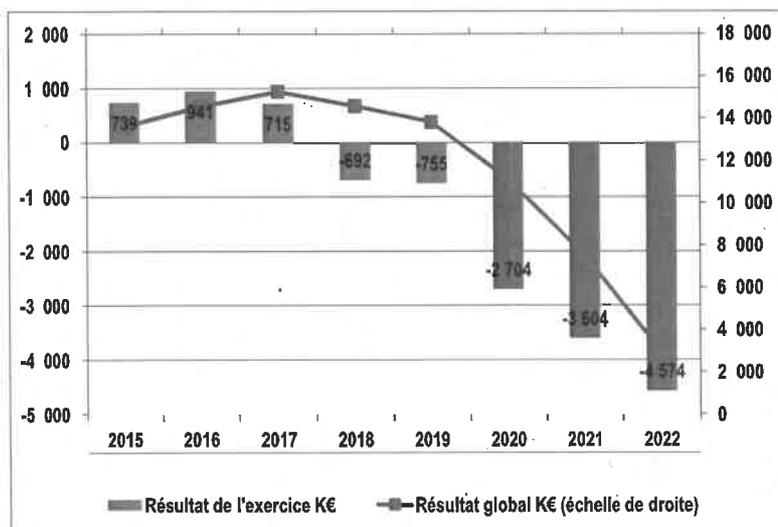
▪ **Budget principal section de fonctionnement - Résultats 2010-2020**



Il apparaît une forte dégradation, en 2020, du résultat de fonctionnement estimé à - 2 750 K€ (sans l'intégration du procès Sirmet) auquel il faut ajouter 8 à 900 K€ de besoins de financement de la section d'investissement.

A la fin de 2020, le résultat global de la section de fonctionnement sera donc proche des 10 millions €.

▪ **Budget principal – Rappel des prévisions exposées lors du DOB 2020**

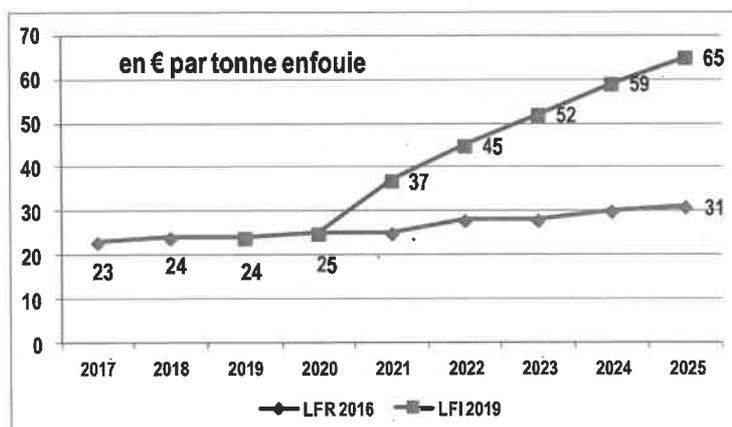


Ces résultats sont impactés par la hausse de la TGAP.

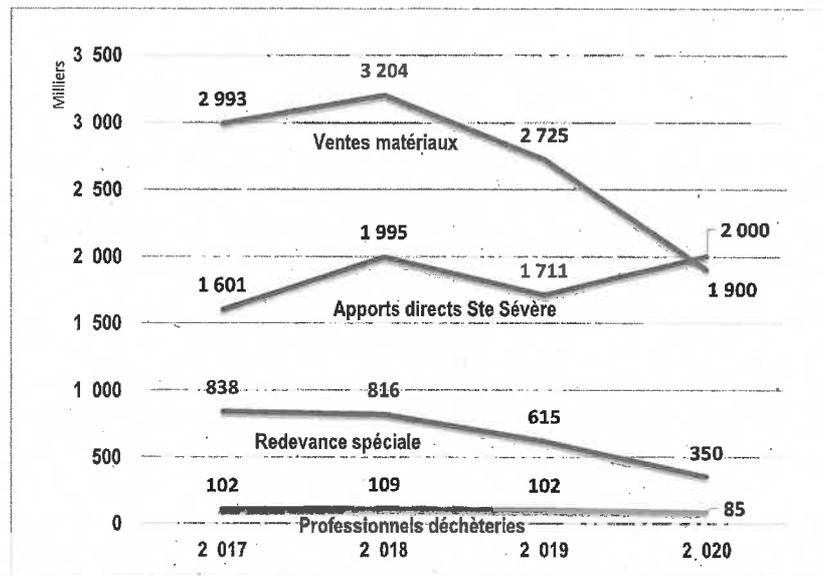
Sur les marchés de prestations de service, les coefficients de révisions sont actuellement très faibles voire nuls ou négatifs.

▪ **Budget principal – Evolution de la TGAP**

Chapitre 011	CA 2020	Budget 2021	2025
Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) (tonnes Calitom enfouies Ste Sévère et Le Vigeant : 73 000)	1 608 K€	2 484 K€ (+876 K€)	4 745 K€



▪ **Budget principal – Les recettes des ventes de matériaux**



Sur les ventes de matériaux, la dernière révision en date concerne la reprise du verre par Verralia :

Tarif de reprise à la tonne :

- Au 1^{er} semestre 2020 : 29,5 €/tonne
- Au 2^{ème} semestre 2020 : 13,2 €/tonne

Soit pour 13 KT/an une perte de recette de - 212 K€ pour 2021

M. le Président trouve inadmissible que cette baisse de prix soit imposée en cours d'exercice.

M. GAUTRAUD précise que dès 2021 le tarif sera révisé tous les trimestres en fonction de la conjoncture.

M. FILIPPI rappelle que la loi Grenelle prévoit le financement du service à 80% par les éco-organismes (les metteurs sur le marché). Or, en fonction des filières, les 80% sont rarement atteints. Les metteurs sur le marché ne prennent donc pas en compte les coûts nécessaires au traitement de leurs déchets.

Ces 80% tiennent également compte des prix de vente des matières. Par conséquent, lors de l'effondrement des ventes, les pertes ne devraient pas être laissées à la charge des ménages mais reportées sur les conseils d'administration des principaux metteurs sur le marché.

▪ **BP 2021**

M. GAUTRAUD liste les principaux éléments de contexte du BP 2021 :

Les dépenses :

- Hausse de la TGAP : + 876 K€ ;
- Amortissements de biens : - 120 K€ ;
- Les intérêts d'emprunt : - 100K€ ;
- La provision d'Azura : - 178 K€ ;
- Le marché de collecte de NCI : + 180 K€ ;
- Le coût du tri (année normal sans la COVID) : - 130 K€ à - 380 K€ ;
- Le carburant : 100 K€ d'économies en 2020 par rapport à 2019. En 2021, il ne sait pas si cela va durer ;
- Le programme de prévention (chapitre 011) : 25% du budget exécuté en 2020. Quel budget sera mis en 2021 ?
- Le coût de stockage des Omr.

Les recettes :

- Gain de la TVA sur les participations collecte: + 340 K€ (dû à la baisse de la TVA de 10 à 5,5% sur la collecte séparée) ;
- Année normale RS/professionnel : + 65 K€ ;
- Ventes des matériaux : idem 2020 ou dégradation.

Les pistes d'économies évoquées en premier lieu sont :

- La prévention (subventions + programmes) ;
- Les charges de personnel : (respect des 35 heures, CIA, remplacements départs,...) ;
- Les investissements reportés ou ajournés.

M. le Président souligne que les pistes d'économie sont très faibles.

M. FILIPPI indique qu'il va falloir faire des économies de fonctionnement et organiser une stratégie de communication à l'égard des adhérents mais également des usagers sur la situation du syndicat car l'excédent cumulé ne reflète pas la situation financière compliquée de Calitom.

Il précise que chaque investissement sera étudié au regard des capacités à générer des économies de fonctionnement.

A sa prise de fonction, M. GESSE a vu qu'il y avait urgence. Néanmoins, la trésorerie actuelle donne le temps pour faire des économies et pour mettre en place les actions nécessaires.

Les questions fondamentales à se poser sont :

- Les services rendus coûtent-ils trop chers ;
- Les services peuvent-ils être remplacés ;
- Les services rendus sont-ils nécessaires,
- Les services peuvent-ils être sous-traités.

Il estime qu'avant de penser à augmenter les participations des adhérents, il faut montrer la volonté de diminuer les coûts et les objectifs de capacité d'autofinancement.

Grâce aux capacités et aux compétences des agents, il estime que le syndicat a les moyens d'agir.

M. PUYDOYEUX est étonné de ce discours puisqu'en 6 ans de mandat c'est la première fois qu'il entend de tels propos.

M. le Président répond que les éléments changent très rapidement. La façon d'interpréter et de présenter les chiffres a également changé, ce qui a permis de révéler certaines problématiques qui étaient déjà naissantes voire déjà engagées.

Il estime que des mesures auraient pu être prises bien avant si Calitom n'avait pas un tel excédent de fonctionnement.

Il souligne qu'un travail de fond en termes de réduction des coûts de fonctionnement et un arbitrage sévère sur l'investissement sont en cours de réalisation.

M. DELAGE constate que les problématiques sont structurelles et non conjoncturelles.

M. VIGNAUD répond qu'il y a une tendance de fond structurel qui dure depuis plusieurs années et les problématiques conjoncturelles s'accroissent depuis quelques temps.

Il est d'accord avec l'analyse faite par M. GESSE et la partage depuis un moment. Il indique que chaque EPCI vit la même situation que Calitom.

Il considère que la politique doit être mise de côté. Ils relèveront cette situation en travaillant en équipe et grâce aux compétences des élus et des agents du syndicat.

M. BONNET n'est pas d'accord avec M. PUYDOYEUX. Un certain nombre d'éléments ont été évoqués depuis quelques années. Il avait compris que le syndicat allait vers une période de plus en plus difficile accentuée par la pandémie et la crise environnementale.

Il rappelle que cet excédent est dû à des choix réalisés sur les quinze années précédentes de recourir à l'emprunt et d'augmenter les participations, et de garder les excédents reportés au lieu de faire des virements à la section d'investissement.

M. GESSE précise que cet excédent doit servir aux investissements. Or, le problème se trouve dans le budget de fonctionnement, il est impossible de sortir une capacité d'autofinancement.

M. le Président répond qu'il n'est pas possible de sortir une capacité d'autofinancement car le budget a été voté en déficit. Le cas échéant, il aurait pu être équilibré.

M. FILIPPI rappelle que le budget 2020 a été voté dans des circonstances compliquées et qu'il était question d'une augmentation que d'1 € voire 1,50 € par habitant. Or, le déficit pourrait s'élever à 4,5 millions € en 2021.

Des choix ont en effet été faits dans le passé mais il y a eu également un enchaînement de lois qui ont mis le syndicat en difficulté.

M. PUYDOYEUX estime qu'il faut regarder le côté environnement et pas seulement économique. Il est nécessaire de continuer le travail de prévention.

M. le Président répond qu'il n'est pas question d'arrêter la prévention.

Il souligne qu'à la sortie du débat public en 2017, si les données d'aujourd'hui avaient été connues, l'issue n'aurait peut-être pas été la même.

Il pense qu'il faut s'interroger sur le modèle des investissements.

M. FILIPPI précise que les actions de prévention se réalisent sur le long terme et que le syndicat a également une responsabilité sociétale. Elles coûtent de l'argent et leurs effets ne se voient pas immédiatement.

Il souligne que certaines actions de prévention peuvent rapporter des gains de fonctionnement grâce au détournement des déchets.

Il est également important de continuer à soutenir les associations. Les animations scolaires ne diminuent pas la quantité de déchets mais sont très pédagogiques.

M. BONNET rappelle que l'incinérateur devait être remis aux normes et cela aurait coûté des millions d'euros. De plus, la loi les obligeait à avoir une unité de valorisation énergétique.

M. le Président répond que l'incinérateur aurait pu être exploité jusqu'en 2025.

Il souhaite une équipe soudée et pragmatique afin de prendre des décisions réfléchies. Il ne veut pas que la politique entre en ligne de compte.

M. DELAGE estime qu'il ne faut pas dissocier les décisions à court terme et celles à moyen voire long terme.

M. GESSE rappelle que l'investissement n'est pas touché

M. le Président propose de donner aux services des directives pour qu'ils puissent apporter des propositions.

Une Conférence des Présidents se tiendra prochainement afin de présenter différentes propositions.

Ensuite, en compagnie de MM. FILIPPI, VIGNAUD, BASTIER et GESSE, il se rendra dans les assemblées de tous les EPCI pour expliquer clairement la situation budgétaire de Calitom.

Il ne veut pas que cette mandature soit celle qui a dilapidé l'excédent, baissé le niveau de service et mis le syndicat en difficulté.

Il veut que les décisions qui seront prises servent pour l'avenir.

M. BORIE ne doute pas que Calitom sera exemplaire.

Il estime qu'il faut « descendre » dans les EPCI pour expliquer clairement la situation financière de Calitom aux conseillers communautaires.

Les membres du bureau syndical prennent acte de ces informations.

5/ Cadrage budgétaire pour l'année 2021

Discussion à huis clos.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

Le Secrétaire de séance,

Thierry BASTIER

